

# le catalyseur



ÉDITORIAL

« *Poursuivre et consolider nos engagements* », tel est notre objectif 2013 approuvé lors de notre récente Assemblée Générale.

Ainsi, au-delà de notre souci de maintenir la qualité et la réactivité de nos services à votre disposition, 5 actions phares marqueront l'année en cours en vue de promouvoir la Chimie : Ses entreprises, Ses scientifiques, Son organisation.

La 10<sup>ème</sup> édition du « *Village de la Chimie* » a été une nouvelle fois l'occasion de valoriser auprès des 8 000 visiteurs, la chimie dans toutes ses dimensions avec 30 entreprises, 350 professionnels et enseignants, Universcience, Le Collège de France, la Maison de la Chimie, la SCF... mais aussi avec Michelin, la Police Scientifique ou les Pompiers de Paris.

De même, dans le « *Train Industrie & Innovation* », porté par l'ensemble de l'organisation qui a sillonné la France du 19 mars au 18 avril, 13 entreprises de l'Ile-de-France engagées dans l'innovation se sont mobilisées dans les gares parisiennes.

Par ailleurs, la « *2<sup>ème</sup> Matinale du Développement Durable* » du 4 avril a été consacrée à la transition énergétique dont l'enjeu est capital pour le développement de notre Industrie.

En outre, notre enquête sur la chimie en Ile-de-France initiée l'an passé et que vous avez été nombreux à soutenir, vient d'être prolongée par un sondage réalisé auprès de 70 entreprises de notre région pour assurer un suivi annuel de 3 indicateurs clés : les chiffres d'affaires, les effectifs et les carnets de commandes.

Enfin, la reconfiguration de notre site Internet est en cours de réflexion. En parfaite cohérence avec celui de l'UIC Nationale lui-même revisité, il permettra de renforcer la lisibilité de notre organisation au bénéfice de notre seule ambition : « *Servir les Entreprises, Défendre la Profession !* »

Gilles le Maire  
Délégué Général  
UIC Ile-de-France

## Le paradoxe du CO<sub>2</sub>

Richard Perrayon - Président Messer France

Effet de serre, réchauffement climatique : le CO<sub>2</sub> a mauvaise presse auprès du grand public. Aussi, lorsque nous présentons notre activité de production de CO<sub>2</sub>, nos interlocuteurs nous regardent souvent d'un mauvais œil, du moins au début de notre intervention ! Ils découvrent ensuite que notre CO<sub>2</sub> est en fait un déchet valorisé : nous n'en rajoutons pas dans l'atmosphère, bien au contraire, puisque nous le récupérons sur des procédés industriels qui en émettent et le valorisons au travers d'applications bien souvent écologiques.

Jusqu'à présent, nous captions le CO<sub>2</sub> sur des sources dites « *chimiques* » : la production d'ammoniac et la pétrochimie. Le contexte évolue : l'utilisation d'engrais chimiques diminue tandis que la chimie du pétrole amorce son déclin, faisant la part belle à une chimie de plus en plus végétale. Nous avons anticipé cette tendance et produisons d'ores et déjà du CO<sub>2</sub> dit « *vert* » provenant d'un procédé biologique. Sur la plate-forme historique de Lacq (64) dans le Béarn, nous venons de démarrer une unité de captage de CO<sub>2</sub> issu de la production de bioéthanol (biocarburant) par fermentation du maïs.

Celle-ci génère 2 sous-produits : les drèches (riches en protéines) utilisées pour l'alimentation animale et le CO<sub>2</sub> que Messer récupère dorénavant (70 000 tonnes/an). Au-delà de sa captation, notre métier consiste à le liquéfier, purifier, stocker, et le livrer sous diverses formes. Notre CO<sub>2</sub> de Lacq est d'autant plus « *vert* » qu'il est transporté en grande partie par voie ferroviaire.

Mais à quoi sert donc ce CO<sub>2</sub> ? C'est là qu'intervient également notre savoir-faire, dans le développement de solutions bénéfiques à l'environnement et à notre santé. Outre les applications bien connues des boisons gazeuses et du soudage, le gaz inerte CO<sub>2</sub> a bien d'autres usages. Stocké liquide sous pression, sa détente génère des frigories : sa puissance de froid exceptionnelle fait de lui un incontournable de la surgélation, du refroidissement rapide et du transport sous froid autonome. Il évite le recours à des fluides frigorigènes, qu'il peut d'ailleurs remplacer. Faiblement acide, il conserve naturellement les produits alimentaires : il est le composant clé des atmosphères protectrices. Il intervient aussi dans le traitement des eaux : il remplace les acides forts pour neutraliser les effluents alcalins. Sous sa forme solide de glace

carbonique, il est utilisé comme agent de nettoyage tandis que, porté à l'état supercritique, il permet d'extraire des principes actifs : il remplace donc des détergents et des solvants. Il favorise la photosynthèse, éteint les incendies, soulage les douleurs et se substitue aussi aux fertilisants, aux halons ou aux antalgiques.

**« Nous produisons du CO<sub>2</sub> dit "vert" et sommes heureux de contribuer à construire l'industrie éco-consciente de demain ! »**

Nous avons encore beaucoup à découvrir sur les applications du CO<sub>2</sub> !

Quant à sa production, nous explorons la voie de la valorisation de déchets organiques : nous nous sommes engagés avec GPN et Bioénergie de la Brie pour capter du CO<sub>2</sub> émis par la fermentation des déjections de bovins. Un procédé triplement optimisé : méthane, engrais azoté et CO<sub>2</sub>. Nous croyons en l'avenir de notre CO<sub>2</sub> toujours plus vertueux et sommes heureux de contribuer à construire l'industrie éco-consciente de demain !

## Contrat de génération : mode d'emploi

**Depuis la loi du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant création du contrat de génération, quelles sont les règles de mise en place de ce contrat dans les entreprises ?**

Le législateur a distingué les petites entreprises qui peuvent bénéficier d'une aide de 4 000 € par an si elles s'engagent dans la démarche et les autres qui risquent à l'inverse une pénalité financière si elles ne le font pas.

Les entreprises de 50 à 300 salariés sont les gagnantes : plus de risque de pénalité et un accès potentiel à des aides.

### Une aide financière pour les petites entreprises

Concernant l'aide, l'accès dans les entreprises de moins de 50 salariés ou appartenant à un groupe employant moins de 50 salariés est subordonné à une demande individuelle auprès de Pôle emploi.

Il faut embaucher en CDI à temps plein un jeune de moins de 26 ans et le maintenir en emploi durant la durée de l'aide. Il existe des exceptions sur la limite d'âge notamment lorsque le jeune était avant le 1<sup>er</sup> mars en CDD avec la même entreprise. Il faut maintenir en emploi pour la durée de l'aide ou jusqu'à son départ en retraite un senior d'au moins 57 ans ou de 55 ans au moins au moment de son embauche ou travailleur handicapé. L'aide est versée trimestriellement à compter du 1<sup>er</sup> jour du contrat de travail du jeune et pendant 3 ans.

### Une exigence de démarche collective pour les PME

L'accès à l'aide dans les entreprises employant 50 à moins de 300 salariés ou appartenant à un groupe compris dans cette tranche

d'effectif suppose en revanche une démarche collective : accord collectif d'entreprise ou de groupe, ou à défaut plan d'action ou à défaut application d'un accord de branche étendu. L'aide ne sera versée qu'après validation de l'accord d'entreprise ou du plan d'action ou de transmission du diagnostic préalable en cas d'application d'un accord de branche étendu.

Il faut mentionner que dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux, l'accord peut être conclu dans les conditions définies par la loi selon les cas de figure avec le comité d'entreprise, les délégués du personnel ou un salarié mandaté par une organisation syndicale.

### Une menace de sanctions pour les grandes entreprises

Dans les entreprises employant 300 salariés et plus ou appartenant à un groupe de 300 salariés ou plus, il faut conclure un accord collectif d'entreprise ou de groupe ou à défaut mettre en place un plan d'action. Une pénalité allant jusqu'à 1 % de la masse salariale ou 10 % des allègements de cotisations sociales sur les bas salaires sera potentiellement applicable à défaut d'accord ou de plan à compter du 30 septembre 2013.

Le recours au plan n'est possible qu'à défaut d'accord ce qui suppose d'engager des négociations avec les délégués syndicaux s'il en existe. La loi mentionne qu'il sera nécessaire en cas de plan de transmettre notamment le procès-verbal de désaccord. Elle n'indique pas ce qu'il advient en cas de refus de signer ce procès-verbal ! On peut conseiller dans un tel cas de bien faire apparaître tous les éléments montrant que la négociation a été engagée de manière loyale et sérieuse (dates de réu-

nions, documents remis, réponses aux questions et propositions...).

### Et deux objectifs !

La loi mentionne de manière précise le contenu du diagnostic préalable qui doit être établi et les rubriques minimales de l'accord ou du plan.

Si ce « menu » est assez vaste et suppose de mobiliser des indicateurs sur la pyramide des âges, le recrutement etc., l'obligation de fixer des objectifs chiffrés n'existe plus que pour deux domaines :

- un objectif en matière de recrutement des jeunes en CDI,
- un objectif en matière d'embauche et de maintien en emploi des salariés âgés.

Ces objectifs pourront être fixés en valeur absolue ou en pourcentage, en ratio comme en évolution. Il faut rappeler que la seule sanction de leur absence d'atteinte éventuelle est politique. La raison de cette absence devra notamment apparaître dans les documents de suivi.

Précisément, une attention particulière devra être apportée au suivi, un document annuel devant être réalisé, notamment à partir du diagnostic préalable, et transmis sous peine de sanctions aux représentants du personnel et à la DIRECCTE.

Que produiront ces dispositions ? De nouvelles démarches de la part des entreprises à restituer dans leur politique globale de ressources humaines et de relations sociales. Pour le reste, on verra...

**Franck Morel**  
Avocat Associé Barthélemy Avocats  
Ancien Directeur de cabinet  
de Xavier Bertrand

Abonnez vous  
au Catalyseur en ligne  
sur le site [www.uic-idf.fr](http://www.uic-idf.fr)

## Les jeunes et l'emploi

Le taux de chômage des 15-29 ans s'établissait à 17,2 % à la fin 2011. Une toute récente étude de la Dares, fait ressortir que 54,8 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans étaient sur le marché du travail en 2011. Le taux de chômage à la fin 2011, parmi les jeunes actifs, était de 17,2 %, soit une hausse de 0,8 point sur un an.

L'INSEE a annoncé en décembre 2012 que le taux de chômage des jeunes, en augmentation depuis quatre trimestres, touche désormais 24,2 % des actifs de cette classe d'âge. Cette inexorable montée du chômage, renvoie la France à un niveau de dégradation sans équivalent depuis treize ans.

Alors qu'entre juillet et septembre le chômage a globalement augmenté de 0,1 point, celui des 15-24 ans a bondi de 1,4 point. Une variation de cette ampleur en un trimestre est rare. Ce fut le cas notamment en 2005 et surtout, au déclenchement de la crise fin 2008.

A contrario, pour la DIRECCTE IDF, de juin 2011 à mai 2012, plus de 55 000 contrats d'apprentissage ont été conclus dans les entreprises franciliennes, en hausse de 4 % par rapport à la précédente campagne. Pour la première fois, une majorité de ces nouveaux contrats prépare à des diplômes de l'enseignement supérieur. À l'inverse, les entrées en contrat d'apprentissage stagnent pour la préparation d'un diplôme de niveau CAP ou baccalauréat professionnel.

Cette augmentation profite surtout à la petite couronne. Tous les départements enregistrent une hausse des entrées en apprentissage dans les entreprises de leur territoire. Néanmoins l'apprentissage est particulièrement dynamique dans les Hauts-de-Seine.

L'apprentissage constitue ainsi une réponse positive pour l'emploi des jeunes dans le monde professionnel.

Contact : [p.souweine@uic-idf.fr](mailto:p.souweine@uic-idf.fr)

# Transition Energétique : du Made in France !

**En Ile-de-France, les débats sur la transition énergétique ont rassemblés plus de 3000 personnes contribuant ainsi à la recherche de solutions sur les 4 thématiques suivantes :**

Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarii possibles aux horizons 2030 et 2050 ?

Quels choix en matière d'énergies renouvelables ? Quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Quels coûts, quels bénéfices, comment financer la transition énergétique ?

## Une amplification des obligations

Le travail de synthèse est aujourd'hui en cours, mais il est fort à parier que les entreprises seront incitées à

s'engager dans des actions favorisant des économies d'énergie. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder l'évolution du cadre réglementaire qui devrait amplifier vos obligations dans les mois à venir :

- le projet de loi portant sur la réalisation d'audits énergétiques des grandes entreprises avant décembre 2015 en application de l'article 8 de la Directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique du 25 octobre 2012 a été présenté en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale le 15 mai 2013,

- l'obligation d'inspection des systèmes de climatisation dit « *simples* » (supérieur à 12 kW de puissance frigorifique) est entrée en vigueur depuis mars 2013,

- l'annexe environnementale rendue obligatoire pour tous les baux commerciaux de plus de 2000 m<sup>2</sup> à partir du 14 juillet 2013,

- l'interdiction d'éclairage nocturne dans l'entreprise mise en application à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 (décret du 25 janvier 2013),

- ou encore, l'obligation de rénovation du parc de bâtiments tertiaires (proposition du rapport Gauchot, 2011) qui sera transcrite avant l'automne en convention d'engagement au préalable d'un cadre réglementaire plus strict.

## La réalité du terrain

Les débats sur la transition énergétique ont été également l'occasion de porter le point de vue de l'UIC IdF, de l'AFINEGE en soutien au MEDEF IdF qui a défendu la réalité du terrain. Plus d'une centaine d'entreprises franciliennes ont ainsi répondu à notre questionnaire relatif à la problématique énergétique.

51 % des sondés estiment que les charges énergétiques nuisent

à leurs compétitivités. Ainsi elles s'engagent dans des démarches d'efficacité pour réaliser des économies et recherchent des solutions avec des temps de retour sur investissement rapide (près de 80 % n'engageront des investissements que si le ROI est inférieur à 5 ans). Elles admettent par ailleurs manquer de visibilité pour prendre des décisions, ou manquer de moyen pour mener à bien ces projets.

Il faudra aussi compter sur l'industrie chimique et sa capacité de R&D afin d'inventer les nouvelles technologies nécessaires pour atteindre les objectifs 2050 et faire de la transition énergétique du « *Made in France* » afin de contribuer à restaurer l'équilibre de notre balance commerciale.

**Nicolas Mercier**  
Responsable  
Activité Bâtiment Durable - France  
SGS Environmental Services

## Brèves

### Une PME française à l'honneur!

*Nactis*, acteur majeur de l'industrie des arômes, ingrédients et matières premières aromatiques, a été invité à témoigner de son succès en Asie lors de la conférence de presse qui s'est tenue le 22 mai dernier à Bercy pour le lancement de BPI France Export en présence de Pierre Moscovici et Nicole Bricq respectivement Ministre de l'Économie et des Finances et Ministre du Commerce extérieur.

Cette PME française, adhérente de l'UIC IDF a été honorée pour son dynamisme à l'export.

Contact : [nactis@calyptus.net](mailto:nactis@calyptus.net)

### Un premier prix francilien!

La cérémonie de clôture des 29<sup>ème</sup> Olympiades Nationales de la Chimie s'est déroulée le 12 avril

dernier à Paris : 58 lycéens sélectionnés au cours d'épreuves pratiques et théoriques parmi 2077 jeunes de toute la France et des lycées de l'étranger ont participé aux épreuves finales du concours.

Le premier prix de la série scientifique a été remporté par Antoine Bergeot, élève de Terminale S au lycée Lakanal de Sceaux de l'Académie de Versailles. Nous lui adressons, ainsi qu'aux enseignants qui l'ont accompagné, nos très sincères félicitations!

### Installations classées : Directive IED

Après la transposition de la partie législative de la directive IED par une ordonnance du 5 janvier 2012, trois arrêtés parus récemment au droit communautaire viennent étoffer la Directive. S'ajoute, éga-

lement, la mise en place au niveau de la nomenclature des installations classées, une quarantaine de nouvelles rubriques ICPE. Enfin, un décret dédié aux installations concernées, vient, en outre, enrichir le code de l'environnement. On rappelle aux établissements intéressés, la nécessité de faire une déclaration d'appartenance à ses nouvelles rubriques pour bénéficier de l'antériorité avant le 4 novembre 2013. Ne pas oublier l'activité principale et le BREF associé dans le cas où ils relèveraient de plusieurs rubriques IED.

Contact : [e.mobetie-jacquet@uic-idf.fr](mailto:e.mobetie-jacquet@uic-idf.fr)

### Formation CCNIC : Calendrier

Le Département Social et Relations Humaines de l'UIC Ile-de-France animera à l'intention des entreprises de la Profession son séminaire « *la CCNIC, ses spécificités* » :

- le 17 octobre 2013 à Puteaux (Ile-de-France) ;  
**Informations et inscription : [info@reso-industries.fr](mailto:info@reso-industries.fr)**
- les 26 septembre et 7 novembre 2013 à Bordeaux (Aquitaine)  
**Informations et inscription : [dg@uic-aquitaine.fr](mailto:dg@uic-aquitaine.fr)**

# La Chimie en Ile-de-France :

## une bonne année 2012, des perspectives en recul pour 2013

En 2012, une vaste étude a été réalisée sur la chimie en région parisienne, ses métiers, ses effectifs, son évolution sur cinq ans<sup>(1)</sup>. Les données publiques utilisées remontaient cependant à 2011, voire 2010. L'UIC Ile-de-France a donc décidé de lui faire succéder une enquête directe. Les entreprises franciliennes de la chimie ont été interrogées en mars 2013 sur leur situation à fin 2012 et leurs perspectives pour 2013. 70 d'entre elles nous ont accordé leur confiance pour participer à cette première édition, qu'elles en soient remerciées. En voici les principaux enseignements.

### Une grande diversité

Les 70 participants couvrent 28 activités différentes. Les plus représentées sont le "commerce de gros de produits chimiques", la "fabrication de parfums" et "la fabrication de peintures-vernisencre", à l'identique des résultats de l'étude DARES de mai 2013.

Ces entreprises déclarent 1/5 de leurs effectifs en Ile-de-France, ratio proche des 24 % figurant dans l'étude OPIC de juin 2012.

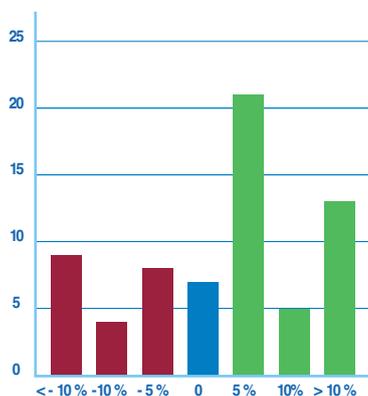
29 % d'entre elles réalisent la totalité de leur chiffre d'affaires en région parisienne. Cela s'explique notamment par la forte présence de TPE et PME : 78 % des réponses ; les ETI et GE consolidant à leur siège francilien le plus souvent un chiffre d'affaires national voire international.

Les fonctions représentées en Ile-de-France sont variées (recherche, stockage, supports...), avec une majorité d'établissements ayant une fonction commerciale. Seuls quatre établissements sont purement productifs.

### Une évolution positive entre 2011 et 2012

Les entreprises étaient invitées à se positionner par tranche d'évolution du chiffre d'affaires et des effectifs.

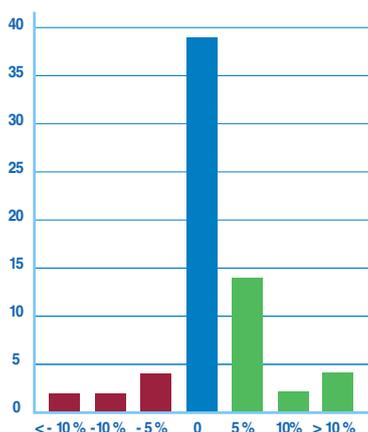
#### Chiffre d'affaires



Une majorité de sociétés a connu une évolution positive du chiffre d'affaires, à + 5 % voire supérieure à + 10 %.

En valeur absolue, le chiffre d'affaires francilien a progressé de 4,2 %, principalement dans le segment du commerce de gros (+ 5,2 %) et ce pour toutes les tailles d'entreprise.

#### Effectifs



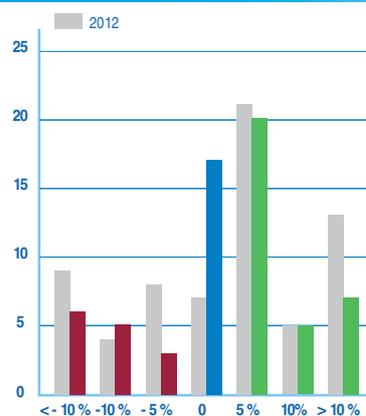
Les effectifs sont stables pour plus de la moitié des entreprises, suivie par celles qui déclarent une hausse de 5 %.

Au total, le nombre de salariés est en hausse de 2,9 %, principalement dans le segment de la chimie de base (+ 3,3 %). Notons cependant qu'une majeure partie des recrutements est le fait d'une seule grande entreprise.

### Un ralentissement attendu pour 2013

Les mêmes questions étaient posées (rappelons-le, en mars dernier) pour l'année à venir.

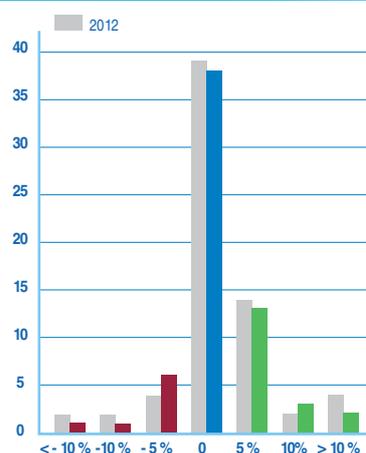
#### Perspectives de chiffre d'affaires



La proportion de sociétés prévoyant un chiffre d'affaires stable progresse fortement, tandis que baissent celles anticipant plus de 10 % de hausse.

En 2013, le chiffre d'affaires devrait voir sa progression freiner à +1 %, principalement du fait de la chimie de base (+ 0,6 %) tandis que la parachimie (+ 4,1 %) et le commerce de gros (+ 3,9 %) gardent des perspectives. Les ETI franciliennes sont les sociétés les plus optimistes (+ 3 %).

#### Perspectives quant aux effectifs



Les tranches les plus extrêmes se réduisent, marquant une stabilisation attendue du nombre de salariés.

En valeur absolue, la tendance reste positive (+ 0,2 %). Ce chiffre doit toutefois être pris en compte avec prudence car il vise 35 emplois supplémentaires sur plus de 22 000 salariés dans notre panel.

Ce sondage, réalisé en mars-avril auprès de 70 entrepreneurs, a vu ses tendances corroborées par l'enquête régionale mensuelle de la Banque de France de mai-juin<sup>(2)</sup>. Espérons qu'un taux de réponse croissant à notre enquête annuelle permettra l'an prochain d'enrichir et affiner progressivement les résultats, créant ainsi un véritable outil de benchmarking dédié à la Chimie francilienne.

<sup>(1)</sup> Sa publication a donné lieu à un numéro spécial du Catalyseur en décembre 2012.

<sup>(2)</sup> La conjoncture en Ile-de-France - Enquêtes mensuelles - mai 2013



**Assembly**  
Conseil

Etudes et enquêtes  
Conseil en ressources humaines et en communication  
[www.assembly-conseil.com](http://www.assembly-conseil.com)